



## ENVIRONNEMENT



# Energies renouvelable : le succès du contrat chaleur renouvelable territorial

Depuis 2022, le Département favorise les projets de création d'unités de production d'énergie renouvelable au travers du contrat chaleur renouvelable territorial, qu'il anime aux côtés du SDE 24 et de la fédération départementale des CUMA 24. La traduction concrète d'un projet ayant pu aboutir a fait l'objet d'une visite de terrain jeudi 16 avril.

*Publié le 17 avril 2026*

Le Département est une collectivité moteur en matière de développement durable et de production d'énergies renouvelables dont il encourage et accompagne les projets.

C'est ce qui l'a conduit à lancer en 2022 son premier Contrat Chaleur Renouvelable territorial en partenariat avec le Syndicat Départemental des Énergies (SDE 24) et la Fédération départementale des CUMA 24. L'enjeu était de mobiliser les aides du Fonds Chaleur de l'Etat, administré par l'ADEME, et ainsi d'accélérer l'émergence de projets en faveur de la transition énergétique du territoire.

Jeudi 16 avril, Germinal Peiro, Président du Conseil départemental, a accompagné Marie Aubert, Préfet de la Dordogne, qui souhaitait visiter une réalisation ayant bénéficié de ce dispositif : la chaudière biomasse de la commune de Sainte-Mondane qui utilise la coquille de noix comme combustible. Unique et exemplaire, cet équipement présenté par le maire de la commune Gilles Arpaillage et son équipe permet de chauffer des bâtiments communaux (mairie, logement communal, salle des fêtes et école).

D'une puissance de 50 KW, la chaudière a été mise en service en octobre 2025 par une entreprise située à Grolejac (SAS ETS CLER Philippe). Elle consomme environ 14 tonnes de coquilles de noix par an et peut également brûler du bois déchiqueté. Elle est approvisionnée par une entreprise locale (CUMA de Masclat) et une benne est mise à la disposition des habitants, qui peuvent y déposer leurs coquilles pour contribuer au projet.

Coût de l'opération : 153.000 € avec une aide du Département de 30.569 €

A noter : le premier contrat sur la période 2022-2024 a été un succès puisqu'il a dépassé une production d'énergies renouvelables de plus de 12GWh/an, soit un montant d'investissements représentant plus de 11M€, soutenu à hauteur de 4,48M€ par le Fonds Chaleur de l'ADEME.

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/energies-renouvelable-le-succes-du-contrat-chaleur-renouvelable-territorial-22334288?>

A la suite de cette visite, ils se sont rendus à Nabirat pour visiter le mini parc solaire communal (500 panneaux pour une puissance installée de 300 kw) installé sur un terrain municipal de 4000 m<sup>2</sup> situé sur un terrain à côté de la station d'épuration.